



FLUXTIERS

La [CNMSS](#) déploie à compter du 1er octobre 2015 "Flux Tiers".

"Flux Tiers" concerne l'ensemble des professionnels de santé, y compris les établissements et les transporteurs.

"Flux Tiers" facilite la gestion de vos flux électroniques télétransmis et vous garantit des remboursements rapides et fiables : en effet, pour optimiser la transmission des informations liées aux flux électroniques, **vous recevrez un courriel, en complément du retour d'information [NOEMIE](#)**, avec une explication individualisée pour vous aider à traiter sans délai les factures rejetées.

Plus rapide

L'usage du mail permet l'envoi par courriel des informations des dossiers rejetés ou recyclés par la [CNMSS](#) dès le lendemain de l'ordonnancement.

Plus clair

Le courrier électronique récapitule les lots de factures traités et vous précise les factures signalées ou rejetées par le système informatique. L'ergonomie du message vous aide à traiter les rejets des factures par des consignes claires et précises, avec une explication individualisée sur la nature des anomalies.

Plus efficace

Le courrier électronique transmis par "Flux Tiers" vous permet de traiter immédiatement les anomalies, corriger les erreurs constatées, et améliorer la qualité de vos fichiers.
Par vos mises à jour régulières vous réduisez le nombre de réclamations éventuelles, et optimisez votre trésorerie en gagnant du temps.



La [CNMSS](#) utilise votre adresse mail pour optimiser la transmission des informations liées aux flux électroniques.

Pour transmettre à la [CNMSS](#) une adresse mail spécifique "Flux Tiers", **utilisez le formulaire en ligne.**